

Syndicat Intercommunal de la Station d'Epuration de Montgazon (SISEM)

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service.....	4
1.3. Nombre d'abonnés	4
1.4. Volumes facturés	4
1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.6. Ouvrages d'épuration des eaux usées	5
1.7. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	5
1.7.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	5
1.7.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	5
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	6
2.1. Modalités de tarification	6
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)	7
2.3. Recettes	8
3. Indicateurs de performance	9
3.1. Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	9
3.2. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	9
3.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	10
3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	10
4. Financement des investissements	11
4.1. Montants financiers.....	11
4.2. Etat de la dette du service.....	11
4.3. Amortissements.....	11
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	11
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	12
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	12
6. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	13

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Syndicat Intercommunal de la Station d'Epuration de Montgazon (SISEM)
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transport	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Châteaugiron, Domloup, Nouvoitou, Ossé
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation* : Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : **01/03/2014**
- Date de fin de contrat initial : **28/02/2026**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **28/02/2026**
- Nombre d'avenants et nature des avenants :

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
2	01/01/2019	Catégorisation des abonnés de la commune de Nouvoitou et tarification sociale
1	01/01/2015	Transfert de la compétence assainissement à Rennes Métropole pour la commune de Nouvoitou

Un avenant a été présenté en 2021 pour modifier le programme de renouvellement.

1.3. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 427 abonnés au 31/12/2021** (6 308 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Châteaugiron	3 599	3 670	1.9
Domloup	1 298	1 321	1.7
Nouvoitou	1 051	1 051	0
Ossé	360	360	0
Total	6 308	6 427	1.9 %

1.4. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	527 682	515 475	-2.31%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 9 au 31/12/2021 (9 au 31/12/2020).

1.6. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de DOMLOUP/Montgazon
Code Sandre de la station : 0435099S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/2012
Commune d'implantation	Domloup (35099)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	16 000 EH

⁽¹⁾ EH ou Equivalant-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.7. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.7.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de DOMLOUP/Montgazon (Code Sandre : 0435099S0002)		
Total des boues produites	180	201

1.7.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration de DOMLOUP/Montgazon (Code Sandre : 0435099S0002)	180	201
Total des boues évacuées	180	201

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	14.46 €	14.46 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix en m ³	0.47 €	0.47 €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	16.00 €	16.60 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix en m ³	0.6771 €	0.7029 €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0.15 €/m ³	0.16 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	14.46	14.46	0 %
Part proportionnelle	56.40	56.40	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	70.86	70.86	0 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	16.00	16.60	3.75 %
Part proportionnelle	81.25	84.35	3.81 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	97.25	100.95	3.80 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	19.20	6.66 %
TVA	18.61	19.10	2.63 %
Total	204.72	210.11	2.63 %
Prix TTC au m³	1.71	1.75	2.63 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €
Redevance eaux usées usage domestique	318 697.46
<i>dont abonnements</i>	76 467.45
Régularisations (+/-)	-9 795.88
Autres recettes (Non-Valeurs)	-1 159.91
Total des recettes	307 741.67

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2021 en €
Redevance eaux usées usage domestique	438 857.69
<i>dont abonnements</i>	89 901.20
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-14 084.02
Autres recettes (Non-Valeurs)	- 1 544.80
Total des recettes	423 231.87

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : **730 973.54 €** (886 294.11 au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance

3.1. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de DOMLOUP/Montgazon	731	100	Information non transmise

3.2. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de DOMLOUP/Montgazon	731	100	Information non transmise

3.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de DOMLOUP/Montgazon	731	0	Information non transmise

3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de DOMLOUP/Montgazon :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	201
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		201

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	214 243
Montants des subventions en €	–
Montants des contributions du budget général en €	214 243

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	
Encours de la dette au 31 décembre 2020 (montant restant dû en €)	0	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0
	en intérêts	0

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de **181 253.36 €**.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation des regards d'eau usées à Nouvoitou + extension STEP : étude géotechnique préalable	–

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a accordé aucune demande d'abandon de créance.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9	9
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	180	201
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1.71	1.75
Indicateurs de performance			
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	-
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	-
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	-
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%